Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie

**Band:** 14 (2001)

Artikel: Notes sur la famille des chevaliers de Donneloye

**Autor:** Favez, Pierre-Yves

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1085241

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Note sur la famille des chevaliers de Donneloye

La famille des seigneurs de Donneloye et portant ce nom se serait-elle fondue dans une branche de la famille de Goumoëns? C'est ce que présente le *DHV* 1, 1914, pp. 626-627 :

«Au XII° siècle, Donneloye avait des seigneurs particuliers. Ponce et Gui de Donneloye sont mentionnés vers 1150, Humbert, chevalier, en 1214. Cette famille se fondit dans une branche de la maison de Goumoëns qui prit à son tour le nom de Donneloye. Le 27 novembre 1354, reconnaissance fut passée entre Béatrice de Gumoëns, veuve de Perrod, tutrice de ses enfants, et Jaquet, fils de feu Perronnet de Gumoëns, donzel de Donneloye. Ce Jaquet (1318-1354) fut père de Jaquet (1353-1359), de François, sous prieur de Lutry (1365) et de Othonin. Ce dernier, qui devint vidomne de Moudon du chef de sa mère, mourut à la fin du siècle, ne laissant qu'une fille, Marguerite, qui transmit ses biens à son mari, Edouard Provannaz. Ils passèrent ensuite aux de Glane…»

Mais Maxime Reymond (DHBS 2, 1924, p. 697) met cette parenté en doute :

«Donneloye, de : Famille noble vaudoise. Armoiries : de sable au chef emmanché d'or de trois pointes et de deux demi-pointes. Ponce et Gui sont mentionnés vers 1150, Humbert, chevalier, en 1214, et Anselme, chevalier, en 1223. La famille s'éteignit avec Ottonin, après 1380, qui hérita d'un oncle le vidomnat de Moudon et n'eut qu'une fille mariée à un Provannaz, dont les Glâne, puis les Loys héritèrent. Il est douteux qu'Ottonin ait appartenu à une branche des Goumoëns, comme le dit le DHV.»

Quant à Donald Lindsay Galbreath, Armorial vaudois, Baugy-sur-Clarens 1934, t. I, p. 202, il se borne à l'essentiel :

«DONNELOYE. Famille féodale possessionnée à Donneloye où elle est citée vers 1150 en la personne de Ponce de *Domnolui*. Elle s'est éteinte après 1380 en la personne d'Othonin dont la fille porta les biens de la

famille aux Provana. De sable au chef emmanché d'or (fig. 623) : Arm. Gatschet 1799 ; Arm. Estavayer vers 1800.»

Voici ce que nous avons pu relever sur cette famille (glanures incomplètes):

Avant 1142. – Ponce et Guy de Donneloye sont témoins de cessions faites à l'abbaye d'Hauterive par Hugues de Font et Rabold de Saint-Martin et leurs familles (J.-J. Hisely, *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*, t. 1, Lausanne 1867 (MDR 1/22), 130 et 342).

Vers 1157. – Ponce de Donneloye est témoin d'une donation du comte Rodolphe I<sup>er</sup> de Gruyère à l'abbaye de Hautcrêt (J.-J. Hisely, *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*, t. 1, Lausanne 1867 (*MDR* 1/22), 11).

Entre 1160 et 1164. – Le chevalier Borcard Loup de Donneloye est témoin d'un accord passé entre Conon Putolz et l'abbaye d'Hauterive (Ernst Tremp, Liber donationum Altaeripae, Lausanne 1984 (MDR 3/15), 139).

- 1174. Confirmation faite par l'évêque de Lausanne d'une donation faite à l'abbaye de Montheron par Amédée de Donneloye, avec l'accord de sa femme Agathe, témoins : Rodolphe, prêtre de Donneloye, ses frères Pierre et Guillaume (Frédéric de Gingins, Cartulaire de l'abbaye de Montheron, dans MDR 1/12/3, 27).
- 1177. Rodolphe de Donneloye, prêtre, ses frères Pierre et Borcard, Pierre Loup de Donneloye et son frère Hugues sont témoins de donations faites à l'abbaye de Montheron par Richard de Saint-Martin et sa famille (Frédéric de Gingins, Cartulaire de l'abbaye de Montheron, dans MDR 1/12/3, 29-30).
- 1177. Rodolphe et Jean, prêtres de Donneloye, Pierre Loup et Amédée, chevaliers de Donneloye, sont témoins à une donation faite à l'abbaye de Montheron par Gaucher de Saint-Martin (Frédéric de Gingins, Cartulaire de l'abbaye de Montheron, dans MDR 1/12/3, 33).

- 1195, juillet 5. Guillaume de Donneloye, clerc, est témoin à une cession des prétentions des cousins de Sottens sur une personne d'Epalinges en faveur de la cathédrale de Lausanne (ACV, C V a 2).
- 1224. Humbert de Donneloye est témoin d'un abandon de la famille de Saint-Martin en faveur de l'église Saint-Maire à Lausanne (ACV, CVI i 3).
- 1227, septembre 18. Pierre de Donneloye est témoin d'un accord passé entre le comte Rodolphe III de Gruyère et le chapitre de Lausanne (J.-J. Hisely, *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*, t. 1, Lausanne 1867 (MDR 1/22), 33).
- 1230. Pierre de Donneloye, clerc, est témoin de la vente faite par l'abbaye de Montheron à celle d'Hauterive de la grange de Cugy avec l'église et les chapelles du lieu (Frédéric de Gingins, Cartulaire de l'abbaye de Montheron, dans MDR 1/12/3, 61).
- S. d. (après 1230) L'obit de Pierre de Donneloye, clerc de la cathédrale de Lausanne, est célébré le 10 février (J. Gremaud, Nécrologe de l'église cathédrale de Lausanne, dans MDR 1/18, 1863, 109).
- 1237/1238 n. st., février 23. Humbert de Donneloye, chevalier, est témoin de l'accord passé entre le comte Rodolphe III de Gruyère et le chapitre de Lausanne et d'une donation du premier à l'église de Lausanne (J.-J. Hisely, Monuments de l'histoire du comté de Gruyère, t. 1, Lausanne 1867 (MDR 1/22), 40 et 42; Charles Roth, Cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne, Lausanne 1948 (MDR 3/3), 226 et 229).
- 1238/1239 n. st., février 4. Humbert de Donneloye, chevalier, est témoin d'une cession du comte Rodolphe III de Gruyère au couvent d'Hauterive (J.-J. Hisely, *Monuments de l'histoire du comté de Gruyère*, t. 1, Lausanne 1867 (MDR 1/22), 44).
- 1266-1267. Cautions cédées au comte Pierre de Savoie par Humbert et Richard de Donneloye, mentionnées dans le compte du châtelain

- d'Yverdon, Rodolphe de Moudon (Roger Déglon, Yverdon au moyen âge, Lausanne 1949 (BHV 8), 36).
- 1277, mai. Reymond de Donneloye, donzel, vend à Guillaume, évêque de Lausanne, le fief que Rodolphe de Bulle tient de lui (François Forel, *Regeste*, Lausanne 1862 (MDR 1/19), 391).
- 1328, mars 29. Clause du testament de Guillaume de Donneloye, donzel, lequel, sain d'esprit bien que malade de corps, lègue au chapitre de Lausanne 3 sols de cense due par les enfants de Jean Joutens, citoyen de Lausanne, levée après son décès le 23 avril 1328 (ACV, C XVI 82/1). Il est par conséquent décédé entre le 29 mars et le 23 avril 1328, ce que confirme le nécrologe de la cathédrale de Lausanne.
- S. d. [1328, mars 31] L'obit du donzel Guillaume de Donneloye est célébré dans la cathédrale de Lausanne le 31 mars, la cense étant due par les enfants de Jean de Jouxtens (J. Gremaud, Nécrologe de l'église cathédrale de Lausanne, dans MDR 1/18, 1863, 127).
- 1343, avril 8. Dans un abergement passé à Donneloye, on mentionne parmi les confrontants: la terre des enfants de Guillaume de Donneloye, donzel, ainsi que la terre des enfants de Perronnet de Donneloye (ACV, C XX 387/8).
- 1352. juin 15. Le donzel **Perronnet de Donneloye** prête hommage à Yverdon au nouveau baron de Vaud, Guillaume de Namur (Roger Déglon, *Yverdon au moyen âge*, Lausanne 1949 (*BHV* 8), 100).
- 1356, novembre 19. Jaquet, fils de feu Perronnet de Donneloye, donzel, ayant fait savoir que Jaquete, veuve de Guillaume de Donneloye, donzel, ayant légué aux clercs du chœur de la cathédrale de Lausanne la moitié d'une vigne à Renens, il vend à dom Jean Rosset, chapelain, procureur des clercs du chœur, pour 30 sols, l'autre moitié de la dite vigne (ACV, C V b 121).
- 1373, mars 31. Girard de Syou, citoyen de Lausanne, du consentement de Girard de Panthéréaz, citoyen de Lausanne, aberge à **Nicolet de Donneloye**, clerc, maintenant demeurant à Lausanne, une maison sise à

Lausanne, à la rue du Pont, entre la maison des hoirs de feu Jean Rapillar et celles d'Etienne Guerri et de Perronnet Muriset de Cully, sur le chemin tendant de l'église de Saint-Jean à celle de Saint-François, et sur le Flon qui y coulait par le dit endroit, à charge de 50 sols de cense annuelle et moyennant 70 florins de bon or reçus à titre d'entrage. Réserve de 2 sols de cense annuelle dont 12 deniers en faveur du chapitre de Lausanne avec la directe seigneurie et le reste d'aumône (ACV, C V a 1223).

1373, mai 1. – Le chapitre de Lausanne approuve le susdit abergement moyennant 20 florins reçus pour le laud (ACV, C V a 223 annexe).

1377, mai 26. – Aymon de Donneloye, donzel, et sa femme Agnès, fille de feu Althemand de Cronay, chevalier, et de sa femme Catherine, vendent, au prix de 157 florins, à Jordan de Montagny, donzel, tout ce que ledit Althemand tenait en fief lige du seigneur de Grandson en la seigneurie, la ville, le district et la châtellenie de ce nom, depuis l'eau dite *Breynna* (soit *la Brinaz*) jusqu'au bois de *Setys* (ACV, C XX 371/1).

1381/1382 n. st., mars 16. – Guillaume de Donneloye, recteur de l'église paroissiale Saint-Laurent à Lausanne, passe un accord avec Jaques Poget, prieur du couvent dominicain Sainte-Marie-Madeleine à Lausanne, pour la répartition d'un legs (*Helvetia sacra* IV/5/1, p. 445).

1385/1386 n. st., janvier 24. – Françoise, veuve de Nicolet de Donneloye, puis femme de Rolet Forney alias Chantre, reconnaît la maison de la rue du Pont (ACV, C VI j 561).

1386. – Les hoirs d'Othonin Vidomne [Othoninus Vicedompnus] (= Othonin de Donneloye) mentionnés comme confrontants à Donneloye (ACV, Fk 2, 164).

1385/1386 n. st., février 13. – Etienne de Moudon, demeurant à Ogens, tenant d'Aymonet de Donneloye, donzel, des terres à Ogens (...) sous 18 deniers de cense, ledit Aymonet de Donneloye vend tous ces biens au chanoine Guillaume de Bougy, les susdits Etienne de Moudon (...) reconnaissent tenir les dites terres du chapitre sous diverses censes (ACV, C V a 1338).

- 1400. Avec notamment François de Goumoëns, seigneur de Bioley, Aymon de Donneloye est caution de Jaquet II de la Molière lors de son mariage avec Perussonne Cerjat, fille de Rolet Cerjat de Moudon (Hubert de Vevey-L'Hardy, «Les sires de Font et de la Molière», Manuel généalogique pour servir à l'histoire de la Suisse 2, 1935-1945, 200).
- 1402, mai 3. Acte du notaire François de Donneloye (ACV, C VI j 553).
- 1403, mai 26. Aymonet de Donneloye sans, puis avec le qualificatif de donzel est mentionné dans la grosse Balay dans les confrontants, parmi lesquels il est parfois mentionné Aymonet Donzel [Aymonetus Domicellus]; comme donzel, il partage la dîme de Donneloye avec Rodolphe de Chastonay (ACV, Ab 2, fos. 48v-49v).
- 1403, novembre 12 et 18. Actes du notaire François de Donneloye (ACV, C VI j 565 et 566).
- 1412, novembre 13. Guiète de Donneloye est religieuse à Bellevaux (ACV, C VI h 67).
- 1424/1425 n. st., janvier 9. Guiète de Donneloye est abbesse de Bellevaux (ACV, C VI h 68).
- 1432, avril 9. Guiète de Donneloye est abbesse de Bellevaux, alors que Jaquette de Donneloye est nonne dans le même couvent (ACV, C VI h 72 et 73).
- 1433, décembre 1 et 1435/1436 n. st., janvier 18. Guiète de Donneloye est abbesse de Bellevaux (ACV, C VI h 75).
- 1438/1439 n. st., janvier 20. Guiète de Donneloye est abbesse de Bellevaux (ACV, C VI h 80).
- 1440/1441 n. st., janvier 24. Guiète de Donneloye est abbesse de Bellevaux (ACV, C VI h 82).

**1441**, octobre 1. – **Guiète de Donneloye** est abbesse de Bellevaux (ACV, C VI h 83).

1442/1443 n. st., février 5. – Guiète de Donneloye est abbesse de Bellevaux (ACV, C VI h 84).

• Sur Guiète de Donneloye, nonne en 1412, abbesse de Bellevaux de 1423/1424 à 1443, cf. *Helvetia sacra* III/3/2, p. 594 : ses liens avec la famille des donzels de Donneloye sont inconnus. Elle est peut-être une fille d'Henri ou d'Othonin de Donneloye, qui suivent, - a moins qu'elle ne soit de la famille des notaires de Lausanne ; sa parenté avec la nonne Jaquette de Donneloye est aussi inconnue.

1450, juin 12. – Noble Pierre de Constantine, seigneur d'Orzens, tient du duc de Savoie l'hommage lige des héritiers de Marguerite, femme d'Edouard Provana, fille d'Othonin de Donneloye, à Donneloye, ainsi que celui de Pierre d'Orzens, fils de feu François, seigneur d'Orzens, acquis fait jadis d'Isabelle et Marguerite, filles de Jaquette, fille d'Henri de Donneloye, et de Perrod Mallet de Payerne (ACV, Fk 7, 27). Il tient en outre la moitié du four de Donneloye, indivis avec le vidomne de Moudon, et le quart de la dîme de Donneloye, indivise avec Nicod et Georges de la Molière, seigneurs de Font, et le vidomne de Moudon (ACV, Fk 7, 40v): Henri serait-il fils d'Aymonet, mort après 1403 ? Dans ce cas, sa fille Jaquette serait la dernière de la famille.

Sur **Othonin de Donneloye** et la branche des vidomnes de Moudon, cf. Charles Gilliard, «Les vidomnes de Moudon», *RHV* 31, 1923, pp. 115-120, 138-141 :

- Othonin de Donneloye, fils de Perronnet de Donneloye et de sa femme Béatrice Vidomne, hérite le 1<sup>er</sup> mars 1362 de son oncle Pierre Vidomne le vidomnat de Moudon (p. 115 cf. n. 3 : de la famille de Gumoëns, d'après le *DHV*, art. «Donneloye», où on fait de cet Othonin un fils de Jaquet de Donneloye et un petit-fils de Perronnet et de Béatrice).
- Othonin avait épousé avant 1363 Isabelle de Glane, fille de Thomas, bourgeois de Moudon (p. 116).

- Othonin de Donneloye meurt entre le 23 janvier 1380 et le 20 janvier 1386; sa veuve Isabelle de Glane vivait encore le 11 juillet 1392 (p. 138 et n. 6).
- Sa fille Marguerite de Donneloye épouse en 1386 Edouard Provana, à qui elle apporte le vidomnat (p. 139).
- Marguerite teste le 11 mai 1401, mais vit encore en 1403 et décède avant le 27 août 1429 (p. 140-141).

Ces éléments ont été repris en résumé par Maxime Reymond dans sa généalogie de la famille Loys (ACV, P Loys 4701, not. p. 16-17), mais il ne fait pas état d'une relation quelconque avec la famille de Goumoëns, n'en faisant du reste nulle mention dans sa contribution «De l'origine de la famille de Goumoëns», *RGV* 2, 299-317.

**Othonin de Donneloye** eut aussi un fils qui devint ecclésiastique, cf. Charles Gilliard, *Moudon sous le régime savoyard*, Lausanne, Payot, 1929 (MDR 2/14), p. 128 et n. 6 :

• Humbert de Donneloye, fils unique du vidomne Othonin, fut moine à Lutry (ACV, P Loys 74, 3482, 3540).

Notes quant à la liaison supposée avec les de Goumoëns :

**1386**, août 19. – **Jean de Goumoëns**, seigneur de Bioley[-Magnoux], reconnaît tenir divers censes, tributs et usages, notamment sur le territoire de **Donneloye** (ACV, Fk 2, 80v).

Ce Jean de Goumoëns est fils de Guillaume et neveu de Jaques, selon la généalogie de Maxime Reymond, pp. 313-315, et il semble être frère ou neveu de Béatrice de Goumoëns, veuve de Jean Grau de Nozeroy, qui lègue par testament du 8 janvier 1392/1393 sa maison de pierre à Orbe à ses neveux de Goumoëns. C'est peut-être cette proximité, la coïncidence du lieu et la similitude des noms qui a conduit l'auteur de l'article du DHV à conclure que les derniers de Donneloye étaient en fait une branche cadette des de Goumoëns. Cela semble douteux, d'autant plus que les archives de la famille de Goumoëns (ACV, P de Goumoëns) ne font aucune mention de la famille de Donneloye.

D'autre part, en suivant les recherches de Charles Gilliard, il semble bien que le *DHV* ait fait une confusion entre les **de Goumoëns** et les **Vidomne** de Moudon.

En conséquence, à moins d'une découverte fortuite débouchant sur un avis contraire, il semble bien qu'au XIV<sup>e</sup> siècle la seigneurie de Donneloye était partagée entre plusieurs seigneurs : **de Donneloye**, mais aussi **de Goumoëns**, de la Molière... et on ne peut en conclure que les premiers constituent une branche des seconds!

La famille de Donneloye s'éteint donc au cours de la première moitié du XV° siècle avec Jaquette alliée Mallet de Payerne, à laquelle les de la Molière sont aussi alliés. Il est possible que l'abbesse de Bellevaux, Guiète, soit sa sœur, mais la preuve reste à fournir : elle pourrait aussi bien être une fille du clerc Nicolet et dans ce cas serait probablement une sœur du notaire François, dont Jaquette, nonne à Bellevaux en 1432, pourrait être la fille... Mais ce ne sont que des hypothèses!

Quant au lien éventuel des donzels avec les notaires homonymes de Lausanne, il reste à déterminer, d'autant plus que les seconds semblent n'avoir jamais été qualifiés et n'être arrivés à Lausanne que peu avant 1373 : il est donc fort possible qu'ils tirent leur nom de leur village d'origine et ne soient par conséquent aucunement apparentés aux premiers.

Guillaume, décédé en 1328, et Perronnet, mort avant 1343, paraissent avoir été frères et souches des deux dernières branches de la famille de Donneloye.

Pierre-Yves Favez.

## Abréviations:

BHV Bibliothèque historique vaudoise

DHBS Dictionnaire historique et biographique de la Suisse

DHV Dictionnaire historique, géographique et statistique du canton

de Vaud, éd. E. Mottaz

MDR Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la

Suisse romande

RGV Recueil de généalogies vaudoises



